

QUIBERON

INFINIMENT PRESQU'ÎLE



RENOVATION ET EXTENSION DE LA CRIÉE MUNICIPALE A QUIBERON (MORBIHAN)

MARCHE DE TRAVAUX – DCE2

R.C. : REGLEMENT DE CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Monsieur le Maire de Quiberon
Mairie – 7, rue de Verdun – 56170 QUIBERON

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE :

Services de la Trésorerie de AURAY

REMISE DES OFFRES :

Date et heure limites de réception : **Mercredi 29 Juillet 2026 à 12H00**

Sommaire

1	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PROCEDURE.....	4
2.1	Modalités de consultation :	4
2.2	Nomenclature communautaire :	5
2.3	Conditions de participation :	6
2.4	Clause d’insertion sociale :	7
2.5	Portée de la consultation :	8
2.6	Visite des sites et questions par les candidats, renseignements complémentaires :	8
2.7	Dossier d’offre :	8
2.7.1	Pièces de la candidature :	8
2.7.2	Pièces de l’offre :	9
2.8	Transmission électronique des offres :	10
2.9	Durée des offres :	10
2.10	Examen des offres – Cohérence :	10
2.11	Infructuosité :	11
2.12	Procédure de recours	11
3	CRITERES D’ATTRIBUTION DU MARCHE	12
3.1	Prix (pondération 50%) :	12
3.2	Valeur technique (pondération 50%) :	12
3.2.1	Qualité des moyens techniques et matériels dédiés au chantier et notamment (/10 points) : .	12
3.2.2	qualité de la méthodologie (/20 points) :	12
3.2.3	Prise en compte du contexte chantier /Démarche qualité/ Sécurité du chantier/nuisance et gestion des déchets et notamment (/20 points) :	13

1 OBJET DE LA CONSULTATION

Les prestations, objet du présent marché concernent **les travaux pour la Rénovation et extension de la Criée municipale à Quiberon** :

- Quai de port Maria, 56170 Quiberon

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) et leurs annexes spécifiques à chacun des lots.

Les travaux sont répartis en 21 lots désignés ci-après qui sont traités par marchés distincts :

Désignation des lots	
1	Curage désamiantage
2	2.1 Démolition
	2.2 Installation de chantier - Gros œuvre - Fondations
3	Charpentes bois - Charpentes métalliques
4	Couverture Etanchéité
5	Menuiseries extérieures
6	Façade bardage
7	Métallerie Serrurerie
8	Menuiseries intérieures
9	Cloisons - Doublage
10	Faux plafonds
11	Panneaux frigorifiques
12	Revêtement de sol et résine
13	Peintures – Signalétique - Nettoyage
14	Chauffage - Ventilation – Plomberie
15	Production de froid et glace
16	Courants forts - Courants faibles – Photovoltaïque
17	Sûreté
18	Ascenseurs
19	VRD Aménagements extérieurs
20	Equipement Process
21	Criée Provisoire

Les candidats aux lots **2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 9 – 12 – 14 et 16** doivent s'engager sur la réalisation d'une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Il sera réservé à cette action d'insertion un volume minimum d'heures de travail décrit à l'article §1.4.3 du CCAP.

La consultation comporte une tranche ferme et les deux tranches optionnelles suivantes :

- TO1 : Tranche optionnelle N°1 : réfection intérieure des viviers
- TO2 : Tranche optionnelle N°2 : ombrières photovoltaïques

Tous les lots peuvent comprendre des Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et / ou variantes :

- PSE :
 - Lot 19 VRD :
 - PSE VRD 01 : Remplacement de l'enrobé par des pavés joints sable pour les places centrales et les places sous passerelle.
 - PSE VRD 02 : Remplacement de l'enrobé par un empierrement très légèrement végétalisé type 95% / 5 % terre végétale pour les places centrales et les places sous passerelle

- Variantes :
 - Lot 06 : Façade-Bardage
 - VAR 01 Remplacement du bardage en verre par un bardage polycarbonate
 - Lot 15 Process :
 - VAR 02 : Echangeur eau de mer
 - Lot 16 CFO-CFA :
 - VAR 03 : Chemins de câbles galvanisés à chaud 85µM de classe 8
 - VAR 04 : Chemins de câbles PVC

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent impérativement répondre à l'offre de base.

Les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

De manière générale, le marché est conclu pour une période de 36 mois ferme à compter de sa date de notification. Les délais détaillés d'exécution des prestations sont formalisés dans le planning annexé au présent DCE.

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux lois et normes françaises et ou européennes en vigueur et à l'ensemble des textes applicables dans ce domaine.

2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PROCEDURE

2.1 Modalités de consultation :

L'étendue de la consultation est un marché de travaux selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article L2124-2 du code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

- **<https://www.megalis.bretagne.bzh>**

Aucune demande d'envoi du dossier sur un support physique électronique n'est autorisée.

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),

- Le dossier technique du maître d'œuvre et listé dans les pièces « Sommaire DCE2_CRIEE QUIBERON» + « Sommaire PIECES COMMUNES DCE2».

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation dans les conditions décrites à l'article §2.4 du présent R.C. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Si les candidatures des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Les candidats remettront au pouvoir adjudicateur un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

Le pouvoir adjudicateur analysera au cours d'une phase unique, la recevabilité des candidatures et la valeur des offres au travers de l'ensemble de ces documents sur la base des critères définis dans le présent document.

2.2 Nomenclature communautaire :

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
45454000-4 : travaux de restructuration	Lot 1 - 45111100-9 – Travaux de démolition - 45262660-5 – Travaux de désamiantage
	Lot 2 - 45111100-9 – Travaux de démolition - 45262210-6 – Travaux de fondation - 45223220-4 – Travaux de gros œuvre
	Lot 3 - 45261100-5 : Travaux de charpente
	Lot 4 - 45260000-7 : Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métiers spécialisés
	Lot 5 - 45421000-4 – Travaux de menuiserie
	Lot 6 - 45443000-4 – Travaux de façade - 45262650-2 – Travaux de bardage
	Lot 7 - 45340000-2 : Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité

Lot 8 - 45421000-4 : Travaux de menuiserie
Lot 9 - 45324000-4 : Travaux de pose de plaques de plâtre
Lot 10 - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus
Lot 11 - 45213210-8 : Entrepôts frigorifiques
Lot 12 - 45430000-0 : Revêtements de sols et de murs - 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples
Lot 13 - 45442100-8 : Travaux de peinture
Lot 14 - 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation - 45332000-3 : Travaux de plomberie et de pose de conduits
Lot 15 - 45331231-4 : Travaux d'installation de matériel de réfrigération
Lot 16 - 45311200-2 : Travaux d'installations électriques
Lot 17 - 45311200-2 : Travaux d'installations électriques
Lot 18 - 45313100-5 – Travaux d'installation d'ascenseurs
Lot 19 - 45111291-4 Travaux d'aménagement du terrain
Lot 20 - 45332000-3 : Travaux de plomberie et de pose de conduits
Lot 21 - 45223800-4: Assemblage et montage de structures préfabriquées

2.3 Conditions de participation :

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Si le candidat est un groupement d'entreprise, il devra être avec solidarité du mandataire.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4 Clause d'insertion sociale :

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le Maître d'Ouvrage souhaite faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises candidates à ses marchés publics.

Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique applicable au 1er Avril 2019, les entreprises retenues pour les lots :

Désignation du lot		Heures d'insertion proposées
2	2.1 Démolition 2.2 Installation de chantier - Gros œuvre - Fondations	750
3	Charpentes bois - Charpentes métalliques	100
4	Couverture Etanchéité	300
5	Menuiseries extérieures	100
6	Façade bardage	350
7	Métallerie Serrurerie	300
9	Cloisons - Doublage	90
12	Revêtement de sol et résine	70
14	Chauffage - Ventilation – Plomberie	200
16	Courants forts - Courants faibles – Photovoltaïque TRANCHE FERME	250
16	Courants forts - Courants faibles – Photovoltaïque TRANCHE OPTIONELLE	100

(Seul le lot 16 CFA CFO est concerné par l'application d'heures d'insertion sur l'une des TO)

doivent réaliser une action d'insertion sociale qui favorise l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Cette action d'insertion se traduira par la réservation d'heures de travail.

Les modalités et pratiques et les conditions spécifiques de mise en œuvre de cette disposition « clause d'insertion sociale » sont précisées à l'article §1.4.3 du CCAP

Il est rappelé que des renseignements concernant cette disposition « clause d'insertion sociale » peuvent être apportés par l'organisme d'accompagnement et de contrôle mandaté par le Maître d'ouvrage, à savoir :

- Fédération des Entreprises d'Insertion- Bretagne
Jean-Jacques COQUELLE 06 11 77 10 99.
jj.coquelle@lesentreprisesdinsertion.org

Au stade de la remise de l'offre, la seule action à exécuter par les candidats au titre de « la clause d'insertion sociale » est de compléter les éléments demandés à l'article A de l'Acte d'Engagement.

« La clause d'insertion sociale » étant une condition exécution du marché, toute offre ne répondant pas à cette exigence sera considérée comme irrégulière.

2.5 Portée de la consultation :

La participation à la présente consultation implique de la part des candidats, l'acceptation entière sans aucune réserve, des règles de la consultation.

2.6 Visite des sites et questions par les candidats, renseignements complémentaires :

Compte tenu des enjeux liés à l'opération de rénovation lourde telle que décrite dans le présent dossier de consultation, une visite du site est fortement recommandée mais non obligatoire.

Les visites du site sont fixées :

- Au **Jeudi 02 Juillet 2026 à 10h00**, sur le site de la Criée de Quiberon.
- Au **Jeudi 16 Juillet 2026 à 10h00**, sur le site de la Criée de Quiberon.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **14 jours calendaires** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **7 jours calendaires** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

2.7 Dossier d'offre :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui. **Toute prestation excédant la demande définie au présent règlement sera écartée lors de l'analyse des offres et sera déclarée irrégulière.**

2.7.1 **Pièces de la candidature :**

- Les renseignements prévus aux articles R. 2142-3, R. 2142-4, R.2143-3, R. 2143-4 et R. 2143-16 du code :
 - La déclaration sur l'honneur du candidat qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés au code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner (mention figurant dans formulaire DC5),
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 1).
- Les renseignements concernant la **situation juridique** de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-3, R. 2142-4, R.2143-3, R. 2143-4 et R. 2143-16 du code de la commande publique :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du code de la commande publique (DC 1 ou forme libre),
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail (DC 1 ou forme libre).

- Les renseignements concernant la **capacité économique et financière** de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-16 du code de la commande publique :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC 2 ou forme libre),
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
 - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Les renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-16 du code de la commande publique :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
 - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Si le candidat est un groupement, tous les documents et renseignements énumérés ci-dessus doivent être fournis par chacun des membres du groupement. Si le candidat se prévaut des capacités professionnelles d'autres opérateurs économiques et notamment de sous-traitants, tous les documents et renseignements énumérés ci-dessus doivent être produits par ces derniers.

2.7.2 Pièces de l'offre :

Un projet de marché à accepter sans aucune modification daté et signé comprenant :

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi,
- Le bordereau de décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) spécifique au lot concerné. Celui-ci ne sera considéré comme document contractuel que pour la détermination des prix unitaires servant au règlement des situations mensuelles d'acomptes et de travaux en moins ou plus-value régulièrement commandés par le maître d'ouvrage. Il ne pourra, donc, servir à donner quelque indication contractuelle que ce soit sur les quantités ou sur la nature d'ouvrages et de fournitures à exécuter par l'attributaire du marché.

Ce DPGF est également et obligatoirement à fournir au format Excel .xls.

- Les pièces constitutives listées en paragraphe 2.1 ci-dessus,
- Le mémoire technique de l'entreprise ou du groupement, accompagné de ses annexes en réponse aux critères listés au paragraphe §3.2 et §3.3 du présent règlement.

2.8 Transmission électronique des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R2132-3 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur propose de recourir à une transmission électronique pour la remise des candidatures et des offres à l'adresse suivante :

- <https://www.megalis.bretagne.bzh>

L'attention des entreprises est attirée sur la nécessité de disposer d'un environnement informatique suffisant pour être compatible avec certaines fonctions sensibles : signature électronique, chiffrement, téléchargement de fichiers parfois volumineux, durée d'acheminement des plis électroniques.

Le temps d'appropriation de l'application ne peut être invoqué pour justifier un retard dans une opération de remise de réponse sous forme dématérialisée.

Seules la date et l'heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi. Les plis partis avant la date et l'heure limite mais arrivés hors délai sont acceptés par la plateforme, mais rejetés par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat veillera, lors du dépôt électronique de son offre, de sa bonne structuration pour faciliter les téléchargements par l'acheteur public :

- Un seul dossier global créé et déposé sur le portail d'achat public ;
- Création de sous-dossiers distincts pour la candidature et l'offre ;
- Structuration du sous-dossier « offre » en fonction des critères énoncés à l'article 3.2 du présent règlement.

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 du code de la commande publique.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

2.9 Durée des offres :

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.10 Examen des offres – Cohérence :

Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec l'accord-cadre parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.

Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués à l'accord-cadre public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

En cas de discordance constaté dans une offre, les mentions portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail quantitatif estimatif seront rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre en conséquence ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

2.11 Infructuosité :

En cas d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur après en avoir informé les candidats éventuels, peut relancer une consultation avec publicité et mise en concurrence sous forme de procédure adaptée ou passer un marché sans publicité ni remise en concurrence en cas de situation visée par l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

2.12 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et des demandes de renseignement sur les voies de recours :

Tribunal Administratif de Rennes
3, Contour de la Motte
35044 Rennes

- Avant la signature du contrat, un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) ;
- Dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA ;
- Dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme, un recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ;
- Dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique, un recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé ;
- Un Recours en indemnisation qui devra obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable auprès de la personne publique (au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale).

3 CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 et suivants et L2152-1 et suivants et R2142-1 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère	Dénomination du critère	Pondération
1	Prix suivant calcul de l'article §3.1	50
2	Valeur technique suivant le mémoire technique	50
Total maximum des points		100

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article L3124-5 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

3.1 Prix (pondération 50%) :

Note = (Coût de l'offre la plus basse / Coût de l'offre concernée) *50

Le coût de l'offre sera calculé sur la base de l'Acte d'Engagement et reprenant le total du D.P.G.F.

3.2 Valeur technique (pondération 50%) :

La notation s'effectue sur la base des éléments transmis par le candidat dans son mémoire technique.

Le pouvoir adjudicateur limite ici le nombre de pages du mémoire technique du candidat. Tout rendu excédant ce nombre fixé sera écarté de l'examen de l'offre du candidat.

3.2.1 Qualité des moyens techniques et matériels dédiés au chantier et notamment (/10 points) :

- Organigramme chantier, CV des principaux intervenants, identification des sous-traitants pressentis
- Effectifs compatibles avec les travaux à réaliser (nombre et compétences)
- Bureaux d'études adaptés au projet (en interne ou sous-traitance)
- Encadrement de chantier adapté aux travaux : niveau de mobilisation, expertise
- Matériels et équipement spécifiques proposés pour le chantier
- Organisation, proposition et suivi de l'objectif d'insertion sociale.

3.2.2 qualité de la méthodologie (/20 points) :

- Fiches produits et conformité au CCTP
- Description de la méthodologie d'intervention et des modes opératoires
- Gestion des approvisionnements du chantier par phase.
- Gestion et indentifications des Interfaces avec les autres lots
- Gestion des levées de réserves et désordres post-réception
- Performance environnementale

3.2.3 Prise en compte du contexte chantier /Démarche qualité/ Sécurité du chantier/nuisance et gestion des déchets et notamment (/20 points) :

- Description de l'organisation de chantier et l'intégration des contraintes de phasage / planning (fourniture d'un planning par phase y compris étude, délai de fabrication d'approvisionnement) démontrant la compatibilité avec les délais demandés aux études d'exécution, aux conditions de fabrication, d'approvisionnement, de prototype...
- Présentation d'un planning détaillé
- Procédure qualité de l'entreprise
 - o Description des procédures d'autocontrôle
 - o Gestion des interfaces en relation avec l'exploitant
- Sécurité du chantier
 - o Mesures d'isolement du chantier vis-à-vis de l'espace public et signalisation
 - o Mesures pour la sécurité à l'intérieur du chantier
 - o Gestion des flux véhicules pour l'accès à et aux abords du chantier
 - o Fourniture d'un plan d'installation de chantier détaillé, phasé, compatible avec le projet et intégration des moyens associés
 - o Mesures pour la réduction des nuisances pendant le chantier (bruit, poussières, flux véhicules, propreté)
 - o Mesures pour la gestion des déchets sur site et après sortie du site
- Gestion des nuisances
 - o Description des moyens mis en œuvre pour gérer les nuisances sonores, visuelles, pollutions produites par le chantier.
- Gestion des déchets
 - o Mesures pour la gestion des déchets sur site et après sortie du site
 - o Mesures prises visant la protection de l'environnement notamment dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets conformément à la réglementation en vigueur (description du SOGED, identification des prestataires envisagés, approche du volume de déchets)

Dans un rapport de 40 pages maximum avec Annexe possibles

Fait à :

Le

Lu et accepté,
L'entrepreneur
(Date, cachet et signature)